



Séance extraordinaire
Du 18 mai 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 18 mai 2023, à 18h40 à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc,	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier,	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, madame Léonne Bergeron.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire ne peut être évoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté. L'ordre du jour a été établi séance tenante.

1 **RÉSOLUTION 2023-05-106**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adopter l'ordre du jour
2. Autoriser la signature de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux sauvetages et à la désincarcération
3. Autoriser la signature de l'entente de service avec la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge pour desservir la municipalité de L'Ascension du secteur McCaskill
4. Gestion de la barrière du lac Lynch
5. Période de questions
6. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2023-05-107**
AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ASSISTANCE
MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE, AUX
SINISTRES, AUX SAUVETAGES ET À LA DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT que la Régie du service incendie de la Vallée de la Rouge et la municipalité de L'Ascension désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente d'assistance relative à la protection incendie, aux sinistres, aux sauvetages et à la désincarcération;



Séance extraordinaire
Du 18 mai 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente d'assistance mutuelle avec la Régie du service incendie de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3

**RÉSOLUTION 2023-05-108
AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC
LA RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE
DE LA ROUGE POUR DESSERVIR LA MUNICIPALITÉ DE
L'ASCENSION DU SECTEUR MCCASKILL**

CONSIDÉRANT que la Régie du service incendie de la Vallée de la Rouge et la municipalité de L'Ascension désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie, aux sinistres, aux sauvetages nautique et glace, ainsi que le service d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération selon l'entente de la MRC, à une partie du territoire de la municipalité de L'Ascension, soit le secteur du lac McCaskill;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente de service avec la Régie du service incendie de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

**RÉSOLUTION 2023-05-109
GESTION DE LA BARRIÈRE DU LAC LYNCH**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de gestion de la barrière du lac Lynch avec L'Association des propriétaires du Lac Lynch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

4.

**RÉSOLUTION 2023-05-110
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance extraordinaire
Du 18 mai 2023

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée Léonne Bergeron directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe et
Greffière trésorière adjointe

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe et
Greffière trésorière adjointe

Je soussigné Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard
Maire